

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 11-2023

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

Hausse des taxes pour l'évacuation et le traitement des eaux usées

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Les taxes pour le financement de l'évacuation et du traitement des eaux n'ont pas été ajustées depuis 2016. La Municipalité a établi un bilan afin d'assurer l'équilibre, pour les 5 ans à venir (2024-2028), entre les charges et les recettes.

Ces dernières années, les charges étaient supérieures aux recettes d'environ CHF 450'000.00 par an. Ce déséquilibre a fait passer le fonds d'égalisation du réseau d'assainissement de CHF +1 mio en 2018 à CHF -1 mio projeté pour fin 2023. De plus, les charges futures vont augmenter comparativement à la période 2018-2022 en raison principalement des frais financiers engendrés par les nouveaux investissements sur le réseau, de la révision de la clé de répartition des coûts entre réseaux et de l'augmentation de la TVA. L'augmentation de ces charges correspond à environ CHF 670'000.00 par an. Au final, la hausse à couvrir avec les nouvelles taxes atteint CHF 1'120'000.00 par an, soit une augmentation d'environ 30 %.

Compte tenu de ce qui précède, et dans le but d'équilibrer les charges et les recettes, la Municipalité se voit contrainte d'augmenter le montant des taxes au maximum autorisé par le règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux, soit les tarifs présentés ci-dessous. Pour une maison mono-familiale, cela représentera une hausse d'environ CHF 172.00 HT par an.

Taxes	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Taxe de raccordement eaux usées	CHF 90.25 HT / unité	CHF 110.00 HT / unité
Taxe de raccordement eaux claires	CHF 31.11 HT / m ²	CHF 40.00 HT / m ²
Taxe de base	CHF 60.17 HT / an	CHF 100.00 HT / an
Taxe eaux usées	CHF 1.90 HT / m ³	CHF 2.20 HT / m ³
Taxe eaux claires	CHF 0.58 HT / m ²	CHF 1.00 HT / m ²

Cette augmentation permettra uniquement de couvrir les dépenses mais pas de combler le déficit du fonds. Une augmentation supplémentaire des tarifs d'ici 5 ans, avec révision du règlement, sera à prévoir pour d'une part combler le déficit du fonds et, d'autre part, absorber l'augmentation des amortissements liés à la reconstruction de la station d'épuration, ces amortissements étant prévus en grande partie après 2028.

Les nouveaux tarifs ont été soumis pour consultation à l'Office fédéral de la Surveillance des prix (SPR) qui mentionne, dans son courrier du 3 novembre 2023, que le Surveillant des prix

n'a aucune remarque sur le projet d'adaptation des tarifs et renonce ainsi à formuler une recommandation à ce sujet.

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} décembre 2023.

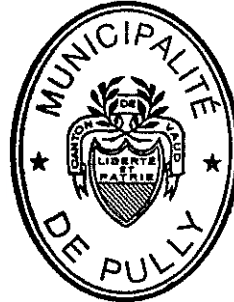
Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 15 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité


Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner